

Règlement du concours de Flan

Article 1 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne à l'exclusion des membres organisateurs et leur famille ainsi que des professionnels des métiers de la gastronomie. Une seule participation est autorisée par foyer (même nom, même adresse).

Le lancement du concours débute le 03 septembre, clôture des inscriptions le 25 septembre 2024. Les candidats devront s'inscrire obligatoirement, la participation est limitée à une seule pièce.

Les participants retenus seront convoqués le 28 septembre 2024 pour présentation et dégustation de leur flan.

En participant au concours, les candidats acceptent le présent règlement en toutes ses dispositions et sans aucune réserve.

Article 2 : Modalités d'inscription

Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site de la Mairie https://www.triel-sur-seine.fr/9236-concours-de-flan.htm. Il est à déposer à la Mairie de Triel-sur-Seine (place Charles de Gaulle) ou à envoyer par mail à : evenementiel@triel.fr avant le 25 septembre 2024. Le nombre de participants est limité. Les candidats seront retenus dans l'ordre d'inscription.

Article 3 : Thème du concours

Les candidats devront réaliser un « Flan » pour 6 personnes, entièrement comestible (pas de glace) et selon la définition : « le flan est une spécialité culinaire cuite de texture solide, tremblante, lisse et tendre, ayant pour base des œufs battus dans du lait ou de la crème de lait. »



Article 4 : Dépôt des pièces

Le dépôt des pièces concourantes se fera le 28 septembre 2024 entre 14h30 et 15h00 salle Philippe Prévost (quai Auguste Roy) à Triel-sur-Seine. En dehors de ce créneau horaire, aucune pièce ne sera acceptée. Les pièces du concours ne seront pas restituées aux participants, le comité d'organisation se réserve le droit d'en disposer à sa guise. Le gâteau doit être accompagné de sa recette et de la liste détaillée et complète des ingrédients (allergènes).

Article 5 : Composition du jury

Le jury sera composé de 4 à 6 membres du comité organisateur et il se réunira à 16h00.

Les Flans seront présentés de manière anonyme aux membres du jury qui évalueront l'esthétique, le goût, l'originalité et le respect du thème.

Les résultats du concours seront annoncés à 17h00 le samedi 28 septembre 2024.

Le vainqueur remporte un bon d'achat d'une valeur de vingt-cinq euros à utiliser chez les commerçants triellois. Aucune réclamation ne pourra être portée quant à l'impartialité des jugements du jury ou des organisateurs.